

« La dette de la première république noire doit être totalement annulée »

Par Sophie Perchellet et Eric Toussaint*

(Le Monde, 20 janvier 2010)

L'opération d'aide massive mise sur pied après le récent tremblement de terre qui a ravagé Haïti risque fort de reproduire les erreurs de celle de l'après-tsunami de décembre 2004, sauf si un modèle de reconstruction radicalement différent est adopté.

Bien sûr, une aide d'urgence est nécessaire, et tout le monde est d'accord sur ce point, mais il n'est pas possible de s'en contenter. Haïti est traditionnellement dénigré et souvent dépeint comme un pays violent, pauvre et répressif. Peu de commentaires replacent la situation haïtienne dans son contexte historique.

En 1804, la lutte victorieuse des esclaves révoltés contre les armées françaises de Napoléon a permis de proclamer l'indépendance d'Haïti, première république noire au monde. En représailles à cette double révolution, à la fois anti-esclavagiste et anticoloniale, le pays a dû payer une rançon colossale à la France correspondant à 150 millions de francs-or (soit le budget annuel de la France de l'époque).

En 1825, la France décide que *"les habitants actuels de la partie française de Saint-Domingue verseront à la caisse fédérale des dépôts et consignations de France, en cinq termes égaux, d'année en année, le premier échéant au 31 décembre 1825, la somme de cent cinquante millions de francs, destinée à dédommager les anciens colons qui réclameront une indemnité"*. Cela équivaut à environ 21 milliards de dollars d'aujourd'hui.

Dès le départ, Haïti doit payer le prix fort, la dette devient l'instrument néocolonial pour entretenir l'accès aux multiples ressources naturelles de ce pays. Le paiement de cette rançon est l'élément fondateur de l'Etat haïtien. Elle a été reconnue par un régime despotique et utilisée contre les intérêts des populations. La France puis les Etats-Unis, dont la zone d'influence s'élargit à Haïti environ un siècle plus tard, en 1915, en sont pleinement responsables. En 2004, alors qu'il aurait été possible de faire face aux douloureuses responsabilités du passé, le rapport du comité de réflexion présidé par Régis Debray préfère écarter l'idée d'une restitution de cette somme en prétextant qu'elle n'est pas *"fondée juridiquement"* et que cela ouvrirait la *"boîte de Pandore"*.

Les requêtes du gouvernement haïtien en place sont rejetées par la France : pas de réparations qui tiennent. La France ne reconnaît pas non plus son rôle dans l'ignoble cadeau qu'elle fit au dictateur Jean-Claude Duvalier en exil en lui offrant le statut de réfugié politique et l'immunité sous le dur climat de la Côte d'Azur...

Le règne de la famille Duvalier commence avec l'aide des Etats-Unis en 1957 : il durera jusqu'en 1986, date à laquelle Jean-Claude Duvalier, fils de François, le premier dictateur familial, est chassé du pouvoir par une rébellion populaire.

La violente dictature largement soutenue par les pays occidentaux a sévi près de trente ans. Elle est marquée par une croissance exponentielle de sa dette. Entre 1957 et 1986, la dette extérieure a été multipliée par 17,5, pour atteindre 750 millions de dollars en 1986. Avec le

jeu des intérêts et des pénalités, elle atteint 1 884 millions de dollars en 2008. Cet endettement, loin de servir à la population qui s'est appauvrie, était destiné à enrichir le régime mis en place : il constitue donc une dette odieuse.

Une enquête récente a démontré que la fortune personnelle de la famille Duvalier (bien à l'abri sur les comptes des banques occidentales) représentait 900 millions de dollars, soit une somme plus élevée que la dette totale du pays au moment de la fuite de Duvalier. Une plainte a été déposée devant la justice suisse pour la restitution à l'Etat haïtien des avoirs et des biens mal acquis de la dictature Duvalier.

Ces avoirs sont pour l'instant gelés par la banque suisse UBS qui avance des conditions intolérables quant à la destination de ces fonds. Jean-Bertrand Aristide, élu dans l'enthousiasme populaire puis accusé de corruption avant d'être rétabli au pouvoir comme marionnette de Washington et finalement d'en être chassé par l'armée états-unienne, n'est malheureusement pas innocent en ce qui concerne l'endettement et les détournements de fonds.

Par ailleurs, selon la Banque mondiale, entre 1995 et 2001, le service de la dette, à savoir le capital et les intérêts remboursés, a atteint la somme considérable de 321 millions de dollars. Selon les dernières estimations, plus de 80 % de la dette extérieure d'Haïti est détenue par la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement (BID) à hauteur de 40 % chacune. Sous leur houlette, le gouvernement applique des politiques d'ajustement structurel dramatiques pour la population haïtienne. En échange de la reprise des prêts, on concède à Haïti quelques timides effacements de dette qui ne changent rien à la logique aujourd'hui à l'oeuvre tout en donnant une image bienveillante des créanciers. L'initiative "pays pauvres très endettés" (PPTE) qui a intégré Haïti voilà quelques années seulement est une manoeuvre typique de blanchiment de dette odieuse comme cela a été le cas avec la République démocratique du Congo.

La dette odieuse contractée par le dictateur est remplacée par de nouveaux prêts "propres". Pour le Comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde (CADTM), ces nouveaux prêts en sont partie prenante puisqu'ils servent à la payer : il y a continuité du délit. Entre-temps, les plans d'ajustements structurels ont fait des ravages, notamment dans le secteur agricole, dont les effets ont culminé lors de la crise alimentaire de 2008. L'agriculture paysanne haïtienne subit le dumping des produits agricoles états-uniens. *"Les politiques macroéconomiques soutenues par Washington, l'Organisation des Nations unies (ONU), le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ne se soucient nullement de la nécessité du développement et de la protection du marché national. La seule préoccupation de ces politiques est de produire à bas coût pour l'exportation vers le marché mondial."* C'est donc scandaleux d'entendre le FMI dire qu'il *"se tient prêt à jouer son rôle avec le soutien approprié dans ses domaines de compétence"*.

Au lieu de promesses d'aide qui bien souvent ne sont pas tenues, il est urgent de comprendre qu'Haïti doit s'appuyer sur sa souveraineté nationale pour se reconstruire dignement. Une annulation totale et inconditionnelle de la dette réclamée à Haïti doit être le premier pas vers un nouveau modèle de développement alternatif aux politiques du FMI et de la Banque mondiale, et aux accords de partenariat économique (APE signé en décembre 2009, accord Hope II...), qui soumettent encore un peu plus le pays.

Les pays du Nord qui ont systématiquement exploité Haïti, à commencer par la France et les

Etats-Unis, doivent verser des réparations dans un fonds de financement de la reconstruction contrôlé en totalité par les organisations populaires haïtiennes. Sinon, les dons serviront en bout de course à rembourser une dette odieuse.

* Sophie Perchellet est vice-présidente du Comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde France (CADTM).
Eric Toussaint est président du CADTM-Belgique.